

Procès verbal

Le lundi 18 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Alain TOMEIO.

Secrétaire de la séance : Elodie BOMBAIL

Présents : Alain TOMEIO, Marie-Line AUDABRAM, Didier MASSIP, Jean-Luc ANDRIEU, Elodie BOMBAIL, Franck LOSS, Edith CARRIE, Nicolas LAZERGES

Représentés : Laurence GOUT représentée par Didier MASSIP, David COLERA représenté par Marie-Line AUDABRAM, Marie-Ange CASTILLO représentée par Alain TOMEIO

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Vote de crédits supplémentaires
- Détermination des durées d'amortissement des immobilisations
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Plan de financement - rénovation énergétique du logement communal
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres - Commission communale des impôts Directs (N° DE_027_2026)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose la liste de 24 noms annexée à la présente délibération à Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège afin que ce dernier désigne les douze commissaires qui siègeront à la CCID de la Commune.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - SAINT QUENTIN LA TOUR 2026 (N° DE_025_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	2 000
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-2 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
2804182 (040) - 0	Autres org pub - Bât. et installations	2 000	0
021 - 0 (040)	Virement de la section de fonctionnement	-2 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

RENOVATION ENERGETIQUE DUN LOGEMENT COMMUNAL - PLAN DE FINANCEMENT (N° DE_028_2026)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser des travaux de rénovation énergétique du logement Communal situé 16 Avenue du Soularac en remplaçant la chaudière fioul vétuste par une pompe à chaleur air-eau.

Le coût estimatif des travaux s'élevant à 14 300.00 € H.T. de travaux auquel s'ajoute 208.33 € de DPE soit un total de **14 508.33 €**, Monsieur le Maire propose de financer l'opération comme suit :

ORGANISMES	Montant H.T.	Demande (%)	Demande subvention
ETAT DETR	14 508.33 €	30 %	4352.50 €
CD FDTE		15%	2176.24 €
SDE 09		20 %	2901.67 €
COMMUNE		35%	5077.92 €
TOTAL	14 508.33 €	100 %	14 508.33 €

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-APPROUVE le projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès des entreprises et d'effectuer les demandes de subvention auprès des divers organismes.

Délibération : adoptée

Détermination des durées d'amortissement des immobilisations (N° DE_026_2026)

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

Le référentiel budgétaire et comptable M14/M57 précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

1. Les subventions d'équipement versées sont amorties
 - a. sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
 - b. sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;

Délibération : adoptée

Alain TOMEIO
Président de séance

A blue ink signature of Alain Tomeio, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Quentin-la-Tour, Ariège. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-QUENTIN-LA-TOUR' and '(Ariège)'. The signature is a stylized cursive script.

Elodie BOMBAIL
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Elodie Bombail, written in a stylized cursive script.